



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 101998

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les pratiques de l'assurance maladie en matière de kinésithérapie. Premièrement, afin de diminuer le coût de la prise en charge des résidents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), il semblerait prévu que les personnes de plus de 75 ans vivant en EHPAD ne puissent plus bénéficier que de la rééducation à la marche, indépendamment d'autres pathologies associées, ce qui générerait évidemment une situation d'inégalité flagrante entre les patients. Deuxièmement, des masseurs-kinésithérapeutes déplorent le caractère inadapté et obsolète de la prise en charge financière par les CPAM lorsqu'ils disposent notamment de piscines de rééducation. Il souhaite connaître ses intentions sur ces deux sujets.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101998

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 janvier 2017](#), page 250